Québec

Gouvernement du Québec
Le ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques

Québec, le 28 mai 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée le 2 mai 2019 à l'Assemblée nationale, par la députée de Sherbrooke, demandant l'interdiction de l'utilisation du glyphosate sur l'ensemble du territoire québécois et qui a été signée par 16 491 pétitionnaires.

Comme vous le savez, l'Assemblée nationale s'est saisie récemment d'un mandat d'initiative visant notamment à examiner les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce, en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois.

Cette commission permettra de faire entendre les différentes préoccupations au sujet des pesticides et nous permettra d'approfondir nos réflexions et de dégager des pistes de solution. Cet exercice sera très pertinent, car les orientations qui guident nos actions en la matière ont pour objectif d'assurer la protection de la santé de la population, des agriculteurs, des pollinisateurs et de l'environnement.

D'ailleurs, la réglementation sur les pesticides pour le milieu agricole a récemment été modernisée afin d'encadrer plus efficacement les cinq matières actives les plus à risque pour la santé et l'environnement. La sélection des molécules ciblées par ce nouveau règlement l'a été sur une base scientifique, en considérant notamment différents critères de toxicité, de mobilité et de persistance dans l'environnement. À cet effet, bien qu'elles représentent un pourcentage de vente plus faible que le glyphosate, ces molécules présentaient plus de risque que le glyphosate.

Ainsi, l'application et l'achat des pesticides les plus à risque doivent dorénavant être justifiés et prescrits par un agronome membre de l'Ordre des agronomes du Québec. Notre province se démarque par cette approche innovatrice qui assure que les agriculteurs et leurs conseillers travaillent de concert pour améliorer les pratiques agricoles.

... 2

Cabinet de Québec
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
Télécopieur : 418 643-4143
Courriel : ministre@environnement.gouv.qc.ca
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Cabinet de Montréal
141, avenue du Président-Kennedy, 8e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
Téléphone : 514 864-8500
Télécopieur : 514 864-8503

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation

En appui aux nouvelles exigences réglementaires, les différents ministères et partenaires du gouvernement du Québec travaillent en collaboration pour développer des formations et des outils favorisant la gestion intégrée des ennemis des cultures tout en préservant l'intégrité de l'agriculture québécoise. Ces travaux visent à développer des stratégies de protection de l'eau, à limiter la dérive des pesticides et à s'assurer que les utilisateurs soient informés et responsables par la certification et par la tenue obligatoire d'un registre de pesticides.

À l'heure actuelle, nous analysons l'effet de cette nouvelle réglementation et nous sommes confiants que les nouvelles pratiques permettront de favoriser nos objectifs de réduction des risques et nous devons intensifier nos efforts pour les atteindre. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) finalisera aussi les mesures proposées dans la Stratégie québécoise sur les pesticides, dont des travaux pouvant mener à la modernisation de la Loi sur les pesticides, permettant l'introduction de sanctions administratives pécuniaires notamment, ainsi que la mise en place de nouvelles mesures réglementaires pour le milieu urbain.

Parallèlement, le MELCC poursuivra le suivi des pesticides dans l'environnement afin de documenter en continu l'impact des pesticides. D'ailleurs, il est à noter que dans les suivis effectués, les concentrations du glyphosate ne dépassent pratiquement jamais le critère de vie aquatique chronique, soit une fois dans les trois dernières années. Les concentrations maximales mesurées sont de 14 à plus de 100 fois inférieures aux critères de qualité de l'eau visant à protéger les espèces aquatiques.

Comme prévu à la Stratégie québécoise sur les pesticides, nous envisageons aussi d'introduire des incitatifs économiques pour réduire l'utilisation des pesticides, dont le glyphosate. Cette approche pourrait dégager des sommes pouvant entre autres être investies à des initiatives visant à diminuer l'utilisation de pesticides. La Politique bioalimentaire du Québec prévoit également augmenter l'agriculture biologique, diminuant en même temps l'utilisation de tous les pesticides, dont le glyphosate.

Parallèlement à ces démarches, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada a annoncé qu'elle resserrera les conditions d'utilisation du glyphosate afin d'assurer une protection supplémentaire pour les humains et l'environnement.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Benoit Charette

BENOIT CHARETTE